



# Ateliers de travail sur l'Intelligence Artificielle avec l'ACPR

## Appel à candidatures

---

**Date limite de dépôt de candidature: 15/03/2019<sup>1</sup> pour l'atelier LCB-FT**

**Adresse d'envoi: [fintech-innovation@acpr.banque-france.fr](mailto:fintech-innovation@acpr.banque-france.fr)**

### 1. Contexte et objectifs

L'ACPR a publié, en décembre dernier, un document de réflexion<sup>2</sup> sur l'Intelligence Artificielle (IA), basé sur les travaux d'une *task force* associant acteurs de la place et autorités publiques et soumis à consultation jusqu'au 28 février 2019.

Dans le prolongement de ces travaux, le pôle Fintech-Innovation de l'ACPR souhaite maintenant lancer des travaux exploratoires avec quelques entreprises volontaires afin d'éclairer les enjeux suivants :

- Auditabilité, tests de fiabilité et maîtrise des biais, « explicabilité » des algorithmes ;
- Gouvernance, impacts sur le contrôle interne, interactions humains-machines intelligentes.

Plus précisément, l'objectif est de co-construire avec les acteurs du secteur financier des éléments de réponse aux thématiques suivantes, en lien avec les principales missions de l'ACPR :

**Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)**: L'IA peut-elle améliorer la surveillance des transactions, en complément ou en substitution des règles de seuils et de gestion traditionnelles ?

**Modèles internes d'exigence de capital (banque, assurance)** : Comment et à quelles conditions l'IA peut-elle être utilisée dans les modèles internes ?

---

<sup>1</sup> Pour les deux ateliers suivants, la date butoir de remise de candidature est respectivement le 15/04/2019 pour l'atelier sur les modèles internes et le 15/05/2019 pour l'atelier sur la protection des consommateurs.

<sup>2</sup> [Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier](#), Olivier Fliche, Su Yang.

**Protection de la clientèle** : Les algorithmes de conseil ou d'aide à la vente peuvent-ils améliorer la prise en compte de l'intérêt du client ? Comment s'en assurer (et vérifier l'absence de « dérive » dans le temps) ?

## 2. Méthodologie envisagée

### 2-1. Approche exploratoire approfondie

Pour chacune des trois thématiques choisies, le pôle Fintech-Innovation souhaite mener une exploration approfondie avec un acteur volontaire, qui prendrait la forme :

- D'entretiens de présentation de l'algorithme d'IA utilisé ;
- D'entretiens ciblés sur les différents enjeux à éclairer (auditabilité, explicabilité, gouvernance, etc.) ;
- D'échanges plus approfondis entre *data scientists* sur le fonctionnement et la manière de tester les algorithmes, incluant éventuellement des expérimentations *ad hoc* (tests de fonctionnement, tests d'alternatives, etc.) convenues entre les équipes de l'ACPR et de l'acteur ;
- D'échanges éventuels avec des chercheurs en lien avec les projets de l'acteur.

Le contenu et le format de l'exploration seront définis plus précisément avec l'acteur volontaire retenu. Les candidats sont d'ores et déjà invités à faire des propositions de *modus operandi*.

### 2-2. Approches exploratoires complémentaires

Afin de compléter l'exploration approfondie menée avec l'acteur volontaire principal et de diversifier les points de vue, le pôle Fintech-Innovation se propose de mener, avec 2 ou 3 acteurs volontaires par thèmes, des explorations sur un mode allégé, essentiellement par entretiens.

### 2-3. Équipes ACPR impliquées dans le projet

Les équipes ACPR seront constituées de :

- Un ou deux membres du pôle Fintech-Innovation en charge de la coordination de l'exercice ;
- Un *data scientist* de la Banque de France ;
- Un ou deux experts de la thématique abordée (LCB-FT<sup>3</sup>, modèles internes, protection de la clientèle).

---

<sup>3</sup> La cellule d'analyse stratégique, qui ne relève donc pas du contrôle, de Tracfin pourrait prendre part.

## 2-4. Candidats recherchés

L'ACPR souhaite mener ses approches exploratoires auprès d'acteurs (banques, assurances, intermédiaires, prestataires de service) en capacité de proposer des tests d'algorithmes opérationnels ou du moins suffisamment avancés en termes de développement pour que soient traités l'ensemble des enjeux listés en partie 1. Toutefois, pour les explorations complémentaires, les acteurs sont invités à proposer des approches alternatives, si elles leur semblent pertinentes au regard des objectifs exposés dans la partie 1. En particulier, les approches proposées permettant d'apporter un éclairage par des travaux académiques seront les bienvenues.

## 2-5. Durée envisagée

L'objectif est de ne pas dépasser, pour chacune des explorations approfondies, un délai de 3 mois entre le début et la fin des travaux, avec des périodes de tests de l'algorithme si possible limitées à une durée d'1 mois.

## 2-6. Résultats des explorations et confidentialité

Les travaux envisagés **ne s'inscrivent en aucune façon dans une démarche de contrôle de l'ACPR** : ils ne donneront donc pas lieu à des « suites » de la part de l'Autorité. Réciproquement, les candidats retenus s'abstiennent de se prévaloir d'une quelconque approbation de l'ACPR sur les algorithmes étudiés, et plus généralement sur leur activité.

Comme pour l'ensemble de leurs fonctions, les agents ACPR et Banque de France participant aux explorations sont soumis au secret professionnel quant aux éléments présentés par l'acteur volontaire (art. L. 142-9 et L. 612-17 du code monétaire et financier).

Les explorations (approfondies ou complémentaires) pourront faire l'objet de restitutions orales publiques (ateliers rassemblant les participants aux explorations, forum fintech ACPR-AMF, public élargi) sous réserve de l'accord – sur le principe, le format et le contenu – des équipes de l'acteur concerné par la restitution et de celles de l'ACPR.

L'ACPR se réserve la possibilité de restituer au marché, sous forme anonymisée, les principaux enseignements qu'elle aura tirés de ces différentes explorations.

# 3. Appel à candidatures et sélection

## 3-1. Formulation des candidatures

Pour faire acte de candidature, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse [fintech-innovation@acpr.banque-france.fr](mailto:fintech-innovation@acpr.banque-france.fr) **avant le 15 mars, le 15 avril ou le 15 mai selon les thèmes** (cf. infra) en précisant :

- Le nom de votre établissement ;
- Le ou les thèmes d'exploration auxquels vous êtes candidats (LCB-FT, modèles internes, aide ou conseil à la vente) ;

- Le type d'exploration que vous proposez (approfondie ou complémentaire) ;
- Une description sommaire de l'algorithme proposé pour l'exploration (famille de l'algorithme, cas d'usage, niveau de déploiement, etc.) ;
- Les aspects pour lesquels vous proposez plus particulièrement des approfondissements (gouvernance, auditabilité, explicabilité, etc.) ;
- Éventuellement, une proposition de *modus operandi* (équipes disponibles, temps envisagé pour l'exploration, etc.) ;
- Un référent de projet avec lequel nous pouvons interagir de manière privilégiée ;
- Les éventuels travaux de recherche auxquels vous êtes associés et qui pourraient éclairer les explorations envisagées.

### 3-2. Processus de sélection des candidatures et calendrier

Les candidatures seront examinées par le pôle Fintech-Innovation et les experts qui l'accompagneront au regard des objectifs mentionnés dans la partie 1 et en prenant en compte les éventuelles complémentarités (ou redondances) des différentes explorations proposées.

Pendant la période d'examen des candidatures (environ une semaine) nous pourrions être amenés à solliciter certains projets candidats (entretiens) pour des précisions complémentaires.

Les calendriers envisagés pour les différents thèmes sont les suivants :

- **IA et LCB – FT** : fin de candidature 15 mars 2019, début de l'atelier le 1<sup>er</sup> avril et fin de l'atelier le 30 juin.
- **IA et Modèles internes** : fin de candidature 15 avril 2019, début de l'atelier le 1<sup>er</sup> mai et fin de l'atelier le 31 juillet.
- **IA et Protection des consommateurs** : fin de candidature le 15 mai 2019, début de l'atelier le 1<sup>er</sup> juin et fin de l'atelier le 30 septembre.